

PLATEFORME DU RAPPROCHEMENT PACT – HABITAT & DEVELOPPEMENT

*(Adoptée par les conseils d'administration de la Fédération Nationale
HABITAT & DEVELOPPEMENT et la Fédération des PACT en octobre 2013)*

Préambule

La Fédération Nationale HABITAT & DEVELOPPEMENT et la Fédération des PACT sont deux réseaux associatifs qui apportent des réponses concrètes aux besoins des personnes en difficulté de logement.

Chaque réseau a sa propre histoire, mais leurs projets et les actions qu'ils développent sont proches. Certaines associations sont d'ailleurs adhérentes aux deux Fédérations.

Dès lors l'idée d'un rapprochement dans la perspective d'une fusion, permettant de gagner en force et en efficacité collective paraît naturelle. Cependant, et malgré des tentatives récurrentes, cela n'a pas débouché à ce jour.

Aujourd'hui, une volonté forte d'aboutir est affirmée de part et d'autre. Une « commission du rapprochement » a été installée. Elle a décidé d'avancer, parallèlement, au plan national et au plan local, et ce dans un délai resserré.

La présente plateforme a pour objet de cadrer les raisons du rapprochement, les valeurs partagées, l'objectif, la méthode, les implications budgétaires et le calendrier.

1 - Les raisons du rapprochement

L'importance des difficultés de logement

3,6 millions de personnes sont très mal logées. Les difficultés les plus prégnantes concernent : la précarité énergétique, l'insalubrité, l'inadaptation des logements au vieillissement et au handicap, le manque d'offre locative à loyers maîtrisés, la dégradation de copropriétés, de bourgs et de quartiers. Elles touchent aussi bien des propriétaires que des locataires, de l'habitat diffus que des copropriétés. Elles se conjuguent avec les difficultés de certains territoires.

- ⇒ **Face à l'ampleur et à la diversité des besoins de logement des personnes en difficulté, les deux fédérations estiment plus que jamais nécessaire d'assurer le développement des réponses dont elles sont porteuses.**

La nécessité d'améliorer la visibilité des deux réseaux

Les deux réseaux sont insuffisamment connus et identifiés. Leurs différents métiers ne sont pas suffisamment repérés et reconnus. Dans l'opinion publique et pour certains élus, le secteur social du logement se résume aux seuls organismes Hlm. Cela nuit à la prise en compte des positions des deux réseaux dans le débat public ainsi qu'à l'obtention des moyens nécessaires au financement de leurs interventions.

- ⇒ **Les deux Fédérations partagent la conviction que la réponse aux besoins de logement passe également par la mobilisation du parc privé à des fins sociales, par la mise aux normes de ce parc et son adaptation. Ceci sous tend notamment la reconnaissance du tiers secteur de l'habitat social non HLM auquel elles appartiennent.**

L'imbrication croissante des deux réseaux

25 associations, parmi les plus significatives des deux réseaux, sont double-appartenantes. Les opérations de restructuration ou de développement amènent les deux réseaux à se rencontrer, mais leurs logiques internes pèsent sur ces opérations.

- ⇒ **Les deux Fédérations constatent, à la fois, que les réseaux sont fortement imbriqués, et que cette coexistence n'est pas toujours gage d'une offre de services cohérente dans les territoires.**

Le brouillage de l'image associative

Les associations sont placées en concurrence entre elles ainsi qu'avec des bureaux d'étude, des régies et des sociétés publiques locales. Par ailleurs, elles constatent la nécessité de renforcer leur bénévolat de gouvernance.

- ⇒ **Les deux Fédérations estiment que le positionnement associatif est le plus adapté pour apporter des réponses à certains besoins de logement. Il est un gage d'engagement, de capacité d'initiative et d'innovation, d'indépendance et de désintéressement.**

La nécessité de faire évoluer le modèle économique

Les associations des deux réseaux sont en général de taille limitée. Leurs interventions visent des publics pauvres ou modestes et leurs ressources sont très dépendantes des décisions des pouvoirs publics ou d'institutions, ce qui les rend particulièrement vulnérables dans un contexte de forte contrainte budgétaire. Par ailleurs, il y a nécessité de s'interroger sur leurs périmètres d'intervention. L'échelle départementale paraît de moins en moins pertinente en matière d'études et opérations complexes pour proposer une offre de services experte et réaliser les économies d'échelle nécessaires. Par contre, la nouvelle donne créée par les services sociaux d'intérêt général et les agréments correspond à une logique plus locale. Enfin, les associations ont besoin de davantage intégrer les outils technologiques nouveaux, de se nourrir des innovations et bonnes pratiques des autres, de se prémunir des risques économiques liés à la perte de commandes publiques.

- ⇒ **Les deux Fédérations ont la conviction que le modèle économique des associations peut évoluer favorablement, que celles-ci peuvent se doter des outils de la performance en renforçant leur appartenance à l'économie sociale et solidaire.**

2- Les valeurs

La Fédération des PACT et la Fédération Habitat & Développement partagent les valeurs suivantes :

- **L'engagement citoyen au service de l'intérêt général**

Elles croient à la nécessité d'un engagement de la société civile en faveur de l'inclusion sociale. Elles mobilisent dans leurs conseils d'administration des administrateurs bénévoles. Elles s'assurent la collaboration de salariés partageant leurs valeurs et impliqués dans la mise en œuvre de leur projet. Dans ce sens elles agissent en actrices et partenaires et se positionnent comme force de propositions et d'innovation.

- **La solidarité**

Elles agissent principalement en faveur de l'accès et du maintien dans le logement des personnes défavorisées, fragiles ou vulnérables.

- **Le lien social**

Elles agissent pour un habitat favorisant le développement de la vie sociale.

- **Le respect de la personne**

Elles ont le souci constant de l'écoute de la personne et de la prise en compte globale de ses besoins et de ses aspirations ; elles veillent à ce que les bénéficiaires de leurs interventions soient acteurs de leur propre projet.

- **L'attention aux territoires**

Parce que les difficultés d'un territoire rejaillissent sur ses habitants et réciproquement, elles conduisent des actions qui visent à la fois l'habitant, l'habitat et son environnement.

- **L'indépendance**

Elles sont indépendantes de tout mouvement politique, religieux ou philosophique. Elles exercent leur liberté d'expression et d'interpellation au service de la défense de leurs valeurs et de la promotion de leur projet.

3- L'objectif

Le rapprochement des deux réseaux permettra de :

- ⇒ Conjuguer leurs forces pour déployer les réponses aux besoins des personnes en difficulté de logement sur l'ensemble du territoire national ;
- ⇒ Donner de la cohérence et de la visibilité à leurs différents métiers, ainsi qu'à un tiers secteur de l'habitat social dont elles ont vocation à être les fédératrices ;
- ⇒ Clarifier l'image associative, en affichant une offre de services et une capacité de proposition innovante ;
- ⇒ Adapter le modèle économique de leurs associations pour développer leur performance, ce qui doit les placer comme des acteurs majeurs de l'économie sociale et solidaire.

Compte tenu des raisons ci-dessus évoquées, la perspective privilégiée par les deux fédérations est celle de la fusion des deux réseaux.

4- La méthode

L'adoption de la présente plateforme par les conseils d'administration des deux Fédérations marque leur engagement dans le processus de rapprochement. Ce processus sera conduit selon la méthode décrite ci-après.

4-1 Assurer le pilotage de la démarche dans une « commission du rapprochement »

- Chacune des Fédérations y est représentée par quatre personnes : le président, le directeur et deux administrateurs.
- Elle est en charge de piloter le processus de rapprochement.

- Elle élabore le projet commun qui sera ensuite proposé aux instances des deux Fédérations.
- Elle propose des positions politiques communes.
- Ses travaux sont préparés par des documents de travail élaborés conjointement par les deux directeurs. Elle peut également organiser des réunions thématiques ou missionner des groupes de travail ad hoc avec des participants des deux réseaux.
- Elle se réunit mensuellement.
- Ses réunions font l'objet d'un relevé de conclusions partagé diffusé simultanément dans les deux réseaux.

A côté de la commission du rapprochement et sous sa responsabilité, une instance de conciliation est chargée de faire des recommandations en cas de situations locales conflictuelles entre associations des deux réseaux ; elle est composée de deux administrateurs désignés par chacune des deux Fédérations ainsi que des directeurs.

4-2 Susciter la mobilisation de l'ensemble des adhérents des deux réseaux dans la démarche

Les fédérations et la commission du rapprochement mobiliseront les deux réseaux :

- en ouvrant largement les réunions thématiques et groupes de travail à l'ensemble des structures locales ;
- en faisant remonter leurs propositions ;
- en organisant conjointement des rencontres territoriales afin de :
 - recueillir les contributions pour construire le projet global de rapprochement,
 - définir les modalités de sa mise en œuvre locale.
 - préciser et partager l'état des lieux,
 - préfigurer les partenariats,

4-3 Construire le projet global de rapprochement

Ce projet comprendra notamment les volets suivants :

a- Projet associatif

- Les valeurs (texte inclus en 2 dans ce document)
- Les objectifs et les missions
- Les principes de gouvernance (des associations et de la fédération)

b- Activités, métiers, modèle économique

c- Organisation

- L'organisation territoriale (principes d'organisation et élaboration de la carte du futur réseau)
- Les ressources humaines (la convention collective, le bénévolat)

- Les règles de l'appartenance au futur réseau (contrat d'adhésion, etc.)
- L'animation nationale du réseau (missions et moyens de la Fédération)

d- Identité du futur réseau (nom, marque, charte graphique,..)

4-4 Entreprendre des actions de rapprochement immédiates

Procéder à un état des lieux territorial partagé, piloté par les Fédérations

Il sera établi par territoires et fera apparaître toute association qui y intervient avec des informations relatives au territoire couvert, à la nature des interventions, au niveau d'activité, à la gouvernance, au statut du personnel (convention collective), aux agréments obtenus, à la situation fiscale, à la situation financière.

Développer des actions communes

Les deux Fédérations :

- s'efforceront d'adopter et de diffuser des positions communes sur les sujets d'actualité qui les concernent ;
- apporteront un soutien commun aux doubles-adhérents confrontés à des difficultés ou à des besoins liés à leur développement ;
- apporteront un soutien commun aux structures qui souhaitent réfléchir à leur rapprochement ;
- dresseront l'état des lieux de leur offre de services en vue de promouvoir les complémentarités et les mises en commun, en particulier en matière de formation et de centrale d'achat.

5 - Implications budgétaires

Le projet induira des dépenses pour :

- Le défraiement des participants aux groupes de travail et consultations,
- Les honoraires de consultants externes,

Ces dépenses devront faire l'objet d'une inscription aux budgets 2014 de chacune des Fédérations.

6 - Le calendrier

Septembre 2013

- Installation de la commission du rapprochement
- Désignation des membres de l'instance de conciliation
- Examen du projet de plateforme par la commission du rapprochement
- Première esquisse de l'état des lieux territorialisé

Octobre 2013

- Adoption par les deux conseils d'administration de la plateforme

Décembre 2013

- Mise en complémentarité des offres de formation pour l'année 2014
- Inventaire des autres services et outils mis à disposition par les Fédérations
- Première esquisse du projet associatif
- Inscription dans les budgets 2014 des deux fédérations des lignes nécessaires à la réalisation de ce projet, en particulier sur la possibilité de mobiliser des consultants en soutien des projets de fusion.

Janvier 2014 à novembre 2014

- Réunions de groupes de travail et consultations
- Rédaction des volets organisationnels et économiques du projet, ainsi de la proposition relative à l'identité.
- Organisation de rencontres territoriales (des rencontres pourront avoir lieu dès le 4^e trimestre 2013 sur certaines régions)

Mai 2014

- Saisine des assemblées générales ordinaires des deux fédérations sur :
 - la validation d'un rapport d'étape de la démarche ;
 - l'adoption d'une position de principe en faveur de la fusion.

Décembre 2014

- Adoption par les conseils d'administration du projet global commun
- Adoption du calendrier de mise en œuvre.

Mai 2015

- Assemblées générales extraordinaires de fusion des Fédérations et des associations concernées.